

Date : Vendredi 5 juin 2026

Heure : 18 h 30

Convocation adressée le 1^{er} juin 2026

Présents : Mmes FERRANDEZ - THUILLIER - FOURNIER-DEVAUX - CALAS - CAMPOURCY - LAURENT - CHAUSSE - VIGUIER-THIVEND - VERDALLE - MONTARON SANMARTI - FAYOLLE - MM. RUMEAU - CHASTANG - LANCE - COLS - MARTINAND - GROSSELLE - GOHE - EUZET - COLL.

Absent(s) représenté(s) : M. ENJALBERT ayant donné pouvoir à Mme FERRANDEZ - Mme TORREILLES ayant donné pouvoir à Mme FOURNIER-DEVAUX - M. CASTAN ayant donné pouvoir à Mme MONTARON SANMARTI.

Secrétaire(s) de séance : Mme THUILLIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Procurations : 3

Votants : 23

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Madame FAYOLLE qui devient conseillère municipale suite aux démissions de Madame Andréa THIBAUT-BARDAJI et de Monsieur Bruno GRANIER.

Suite à la demande de Madame FAYOLLE, Madame le Maire l'autorise à prononcer quelques mots :

« Madame le Maire,

Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,

À l'occasion de ce premier conseil municipal auquel je participe, je souhaitais dire quelques mots.

Un élu de l'opposition n'est pas un ennemi, comme tout élu il représente une partie de la population.

Son rôle est de porter un regard différent ou complémentaire dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Il doit pouvoir exprimer ses divergences.

En intégrant le conseil municipal, je souhaite exercer ce mandat avec sérieux dans un esprit constructif et respectueux que j'espère réciproque.

Je terminerais en précisant que je souhaiterais que ce propos liminaire soit ajouté au procès-verbal et pour ce, je l'enverrai par mail au secrétaire de séance.

Je vous remercie ».

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. Elle constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour de la séance :

0. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal au maire (délibération du 30 avril 2026)

1. Institution et vie politique

- Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux

2. Questions diverses

- Motion relative au soutien aux maires et officiers d'état civil dans l'exercice de leurs fonctions

Madame Aurélie THUILLIER est désignée secrétaire de séance.

En préalable, Madame le Maire indique que lors de la séance du conseil municipal du 18 mai 2026, le procès-verbal (PV) de la séance du 30 avril a été modifié et que c'est bien ce PV modifié qui a été approuvé.

Le PV du conseil municipal du 18 mai 2026 est adopté sans remarque à l'unanimité.

Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs :

Madame le Maire indique que tous les conseils municipaux de France devaient être convoqués le 5 juin 2026 afin de procéder à l'élection des délégués qui participeront le 27 septembre 2026 à celle des sénateurs. Ce point ne fera pas l'objet d'une délibération. Un procès-verbal spécifique sera rédigé et déposé ce soir à la Sous-Préfecture de Béziers.

Pour Lignan sur Orb, il s'agit de désigner, grâce à un vote à bulletin secret, 7 délégués et 4 suppléants.

Le bureau électoral est présidé par Madame le Maire. Il est composé d'une secrétaire, Madame Aurélie THUILLIER et de 4 conseillers, Ghislaine Fournier-Devaux, Xavier COLS, Anny Chausse et Jean-Baptiste Lance.

Deux listes sont candidates :

- Pour le groupe majoritaire : Lignan ensemble
- Pour le groupe minoritaire : L'union fait Lignan.

Chaque conseiller est appelé à voter.

Le dépouillement est effectué par les membres du bureau électoral.

La liste « Lignan ensemble » remporte 19 suffrages contre 4 pour « L'union fait Lignan ».

Le scrutin est à la proportionnelle à la plus forte moyenne reste.

« Lignan ensemble » remporte 6 postes de délégués et 4 postes de suppléants.

« L'union fait Lignan » remporte 1 poste de délégué.

Motion relative au soutien aux maires et officiers d'état civil dans l'exercice de leurs fonctions :

Madame le Maire procède à la lecture de la motion de soutien.

Avant de conclure, Madame le Maire souhaite donner trois informations :

La peinture de la première partie du CAC a été effectuée le samedi 30 mai 2026. Une déclaration préalable a bien été déposée, la règlementation a été respectée. La suite est prévue samedi 6 juin, toutes les bonnes volontés sont attendues.

La première édition des « Dijous » prévue le jeudi 4 juin a été annulée en raison de la météo.

Madame le Maire invite tout le monde à se rendre ce soir à la première édition du marché nocturne de Lignan sur Orb.

La séance s'achève à 18h47.